

PROCES VERBAL de la séance du Conseil Municipal du 06 mars 2009

L'AN DEUX MIL NEUF, le SIX du mois de MARS

Le Conseil Municipal de la Commune de TREBEURDEN,
dûment convoqué le 28 février 2009 s'est réuni en séance ordinaire,
sous la Présidence de Monsieur Michel LISSILLOUR, Maire.

Présents : LISSILLOUR, BESCOND, BOIRON-LAYUS, BOYER, CHARTIE, COJAN, DUGLUE, FAIVRE, GAUTIER, GUERIN HOUSTLER, JOUANY, LEBRETON, LE GUEN, LE HENAFF, LE MASSON, LEFEBVRE, NEDELLEC, PICARD, PRAT-LE MOAL, RIOU, ROUZIERE, TAILLANDIER, TOUZE.

Procurations : JEZEQUEL à PRAT-LE MOAL, GAUTIER à LE HENAFF

Lesquels forment la majorité des Membres en exercice. Il a été, conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil. Madame Géraldine LE MASSON ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions, qu'elle a acceptées.

Le quorum étant atteint, Monsieur LISSILLOUR déclare la séance ouverte à 20 heures et procède à la lecture du procès verbal du Conseil Municipal du 16 février 2009. Concernant le point n°III, Monsieur DUGLUE déclare ne pas contester l'esprit du développement figurant au PV mais les mots n'étant pas ceux qu'il a utilisés, il demande la retranscription dans son intégralité de son intervention et que figure la réponse de Monsieur le Maire. Observation approuvée.

I - FINANCES COMMUNALES

1 - BUDGET PRIMITIF 2009 - DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Monsieur le Maire demande à Madame LE MASSON de présenter les orientations budgétaires 2009 figurant sur le document distribué en séance.

Madame LE MASSON précise que la vérification des comptes 2008 n'est pas achevée à la Trésorerie et que les chiffres cités sont en conséquence provisoires.

Pour le budget communal, la section de fonctionnement comprend 3 206 011 € de dépenses et 3 872 981 € de recettes, la section d'investissement 1 975 806 € de réalisations et 1 237 815 € de restes à réaliser en dépenses. En recettes, 1 341 945 € de recettes d'équipement et 858 650 € de recettes financières tandis que les restes à réaliser s'élèvent à 1 416 505 €.

La prévision d'affectation s'élève à 700 000 €. Le montant prévisionnel de l'annuité de la dette est de 1 174 044 € (931 110 € pour le remboursement du capital qui inclus le prêt relais et 242 934 € pour les intérêts).

Les projets 2009 concernent la poursuite des travaux du centre bourg et l'aménagement de l'espace proche, la construction du giratoire de Boquello, une étude pour la réhabilitation de la digue de Tresmeur, le début des travaux du complexe sportif, des travaux de voirie (dont ceux du Gavel)

Il sera proposé une augmentation de 2% du taux des 3taxes lors du vote du budget primitif (produit attendu : 1 717 383 €), soit une augmentation de 102 496 € par rapport à l'année 2008.

Le financement des projets sera assuré par le virement de la section de fonctionnement, l'augmentation des tarifs, les dotations de l'Etat (dont certaines sont toujours en attente). La collectivité souhaite signer une convention pour le bénéfice de la mesure de versement anticipé du FCTVA 2008 (dont le montant prévisionnel est de 229 368 €)

Les charges de personnel progressent de 1,056%.

Pour le budget assainissement, l'équilibre est assuré par le cumul des restes à réaliser (14 925 €) et l'inscription de dépenses nouvelles à hauteur de 280 000 € pour la 23^{ème} tranche, de 45 000 € pour la réhabilitation du poste de Mézascol. Le financement est principalement assuré par l'excédent reporté qui s'élève à 197 630 €.

Pour l'eau potable, les restes à réaliser s'élèvent à 93 294 € et comprennent notamment la rénovation du réseau à Boquello (29 893 €) de petites extensions (17 800 €) la pose de compteurs de sectorisation (13 000

€) la poursuite des rachats de compteurs (32 600 €) et en dépenses nouvelles une extension à Garen an Itron (38 000 €) et une provision pour projets divers (15 000 €)

Pour les autres budgets annexes, une nouvelle tranche de travaux sera inscrite au budget des pompes funèbres et il n'y a pas d'investissements particuliers dans le budget du port à ce jour.

Monsieur FAIVRE fait observer que ce document n'a pas été transmis préalablement à la réunion et ne figurait pas dans le dossier du Conseil. Une augmentation des impôts est proposée alors qu'il n'y a pas de chiffrage des masses de dépenses.

Madame LE MASSON indique qu'elle a terminé ce document ce jour et qu'il n'a pas été transmis non plus aux autres élus.

Monsieur FAIVRE ajoute qu'il a vu des Débats d'orientations budgétaires d'autres collectivités et qu'ils sont plus complets.

Madame LE MASSON s'engage à faire de son mieux.

Monsieur le Maire rappelle qu'il ne s'agit pas de délibérer ce soir, mais il faut cependant prévoir des recettes pour financer les projets. Il souhaite faire un point sur l'évolution des taux.

Monsieur NEDELLEC s'interroge sur les causes de cette augmentation : est elle liée à une baisse des dotations, de l'épargne brute ou au montant de l'annuité d'emprunt ?

Monsieur le Maire indique que la commune risque de ne pas percevoir de Dotation de Solidarité Rurale, que les droits de mutation sont en chute. L'augmentation du taux de la Taxe d'Habitation (TH) depuis 1985 est de 10,25%, tandis que la moyenne départementale et régionale est plus forte. Le Conseil Général augmente de 9% pour la seule année 2009, et son taux va dépasser celui de la Commune.

Monsieur NEDELLEC souligne que la masse sociale est cependant différente.

Monsieur FAIVRE ajoute que la ville de Lannion n'augmente pas ses taux.

Monsieur le Maire précise qu'ils sont déjà nettement plus élevés.

Monsieur FAIVRE souhaite des chiffres de masses plus précis.

Monsieur DUGLUE sollicite une précision sur les travaux : il s'agit d'une répétition par rapport à 2008 (centre bourg, Boquello). Il pense que l'opération 12 mérite une étude faite par un urbaniste, sur le volet économique concernant l'idée de halles il ne voit rien. Il n'y a pas non plus d'investissement sur le foncier qui servira aux générations futures (sauf pour le plateau sportif ou le Gavel)

Monsieur le Maire répond qu'il s'agit du DOB. Il y a eu un désengagement de promoteurs, notamment de CELEOS (pour une opération à environ 18 € le m²) malheureusement. Des contacts seront pris avec Monsieur LEFORT propriétaire, à Boquello, de la parcelle d'environ 2000 m². Une autre opération - l'extension du cimetière - sera une priorité. Pour l'étude d'urbaniste, il est trop tôt pour l'envisager. Elle sera certainement lancée lorsque le Centre Culturel sera achevé. L'aménagement définitif devrait être réalisé dans 2 ou 3 ans.

Concernant les halles, des discussions sont en cours avec les commerçants. Elles pourraient être démontables en structure légère.

Madame LE MASSON ajoute que pour le projet de giratoire à Boquello, le marché est passé et il faut obligatoirement l'inscrire au budget. Pour le Centre Culturel et la Mairie, il s'agit de la poursuite des travaux engagés.

Monsieur FAIVRE s'interroge sur la finalisation de la rue Jean-Pierre PINOT ?

Monsieur le Maire indique que les travaux sont en cours. L'assainissement et les réseaux sont réalisés, ce qui va permettre de retirer les blocs de granit et donner l'accès aux riverains.

Monsieur FAIVRE indique que ces terrains sont idéalement situés, à proximité des écoles et du bourg.

Monsieur le Maire annonce des discussions avec les propriétaires. Il ajoute également que le FCTVA constitue un point important qui pourra être reconduit les années suivantes, comme l'emprunt non réalisé.

Monsieur FAIVRE souhaite connaître la date de la commission des finances ?

Madame LE MASSON indique qu'un point sera fait à l'issue du conseil.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir discuté,

- PREND ACTE de la présentation des orientations budgétaires pour l'année 2009 détaillée dans la note jointe.

2 - ARBITRAGE DU TAUX DES EMPRUNTS

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers municipaux la délibération adoptée le 16 février 2009 relative à l'arbitrage du taux de deux emprunts souscrits auprès du crédit agricole :

« Monsieur le Maire informe l'Assemblée de la proposition transmise par le Crédit Agricole relative au passage à taux fixe de 4,15% des conventions d'emprunts n°817 et 818.

Pour la première convention, réalisée le 28 mai 1999 pour un montant de 381 122,54 € à un taux révisable basé sur la valeur du taux moyen mensuel de l'EURIBOR 3 mois, auquel s'ajoute une marge de 0,20, le capital restant dû s'élève à 139 745 €.

Pour la seconde convention, réalisée le 12 août 1999 pour un montant de 381 122,54 € à un taux révisable basé sur la valeur du taux moyen mensuel de l'EURIBOR 3 mois, auquel s'ajoute une marge de 0,20, le capital restant dû s'élève à 146 097 €.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, par vingt-trois voix pour et 4 abstentions,

- **APPROUVE** le passage au taux fixe de 4,15% des conventions d'emprunt n° 817 et 818.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les pièces nécessaires à l'exécution de cette décision. »

Compte tenu de la notification, le 17 février 2009 des tableaux d'amortissements de ces emprunts fixant le nouveau taux à 2,483% (plus la marge de 0,20), Monsieur le Maire avait par courriel, sollicité l'autorisation de surseoir à l'exécution de la délibération jusqu'à la séance de ce soir.

Monsieur le Maire précise que les 2 autres conventions sont basées sur le TAM. Compte tenu de l'évolution des taux, une vigilance sera nécessaire.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le maintien des taux révisables dans les conditions prévues par les conventions d'emprunt n° 817 et 818 souscrites auprès du Crédit Agricole.

3- AVENANT A LA CONVENTION D'EMPRUNT BFT

Monsieur le Maire rappelle la convention d'emprunt signée avec la Banque de Financement et de Trésorerie (BFT) le 24 septembre 2007 pour un montant de 2 500 000 €.

L'objet de l'avenant est de modifier la date limite de mise à disposition des fonds de la Tranche 2 (d'un montant de 1 250 000 €) fixée au 31 mars 2009.

Compte tenu d'un décalage dans l'exécution des travaux de l'opération 12, la BFT a émis un avis favorable à la possibilité de prévoir une mise à disposition des fonds jusqu'au 31 mars 2010.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** la signature d'un avenant à la convention d'emprunt n° LT 070200 signée avec la Banque de Financement et de Trésorerie (BFT) le 24 septembre 2007 pour un montant de 2 500 000 €, portant sur la prolongation de un an du délai de mise à disposition des fonds de la tranche n°2.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le document correspondant.

4 - COMMISSION BOURSE AUX PROJETS

Madame ROUZIERE, Maire Adjoint chargé de l'enfance - jeunesse, présente à l'Assemblée le projet de création d'une commission « bourse aux projets » dont l'objectif est d'accompagner les jeunes de la commune dans la réalisation d'un projet individuel ou collectif, en leur accordant une aide financière.

Monsieur le Maire rappelle qu'elle a été créée il y a 3 ans pour aider les jeunes sur présentation d'un dossier.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** la création d'une commission communale « bourse aux projets »

- **DESIGNE** en qualité de membres de la commission Geneviève PIROT, Annette LE BOUETTE, Yanne ROUZIERE, Michelle LE HENAFF, Jean-Charles JUBAULT, Marie-Christine JEUNE.
- **DECIDE** d'affecter un crédit de 1 500 € pour le fonctionnement de la Commission et autorise le Maire, ordonnateur, à verser les aides allouées après avis de la commission (article 6574)

II - PERSONNEL COMMUNAL

Monsieur le Maire propose les modifications du tableau des effectifs suivantes après avis favorable du Comité Technique Paritaire, à compter du 15 mars 2009 : la suppression d'un poste d'adjoint technique de 2ème classe à temps non complet (26/35ème) et la création de deux postes d'adjoint technique de 2ème classe à temps non complet à hauteur de 21/35ème et de 10/35ème.

Monsieur DUGLUE se demande s'il s'agit d'une création ?
Monsieur le Maire précise qu'il s'agit de remplacer Madame AMOURET.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ACCEPTE** la proposition de Monsieur le Maire et **MODIFIE** en conséquence le tableau des effectifs du personnel permanent prévu par délibération du Conseil Municipal du 16 février 2009 ;

III - FUSION DES ECOLES

Monsieur le Maire demande à Madame ROUZIERE de présenter à l'Assemblée les échanges intervenus entre l'inspection académique, la municipalité et les écoles sur la démarche de fusion des écoles.

Suite à l'annonce, le 17 décembre 2008 du projet de fermeture d'une classe dans chaque école, des contacts ont été pris avec Monsieur l'inspecteur de circonscription et la possibilité de fusion a été évoquée. Une présentation par Monsieur DESCAMPS des avantages (*meilleure liaison pédagogique, cohérence de cycles, souplesse dans l'organisation scolaire en fonction des effectifs, souplesse dans les décloisonnements, prise en compte d'un seul responsable de la sécurité, un interlocuteur disponible deux jours par semaine pour l'école, un seul conseil d'école et un seuil de fermeture plus favorable*) et inconvénients de la fusion (*pas d'interlocuteur direct en maternelle, éloignement physique des deux écoles, pas de retour possible en arrière*) a eu lieu en Mairie le 26 février. Une réunion d'information avec les parents a été organisée et les deux conseils d'école se sont exprimés : l'école maternelle a voté contre la fusion et l'école élémentaire en faveur de cette possibilité.

Monsieur FAIVRE rappelle que lors de la première entrevue, Monsieur DESCAMPS était contre la fusion. Il n'envisage pas une maternelle sous trois classes. Les parents d'élèves sont globalement contre (au conseil d'école maternelle : 6 contre et 2 pour, au primaire : c'est l'inverse)

Monsieur le Maire indique qu'il s'est rapproché de la ville de Perros-Guirec où la fusion existe depuis 10 ans à la Rade. Elle est envisagée à Ploumanac'h cette année, et elle existe au centre ville depuis plusieurs années.

Monsieur FAIVRE pense qu'il y aura de toute façon une fermeture l'an prochain, et selon Monsieur TALLEGAS, une fermeture de classe surviendrait tous les 2 ans.

Madame ROUZIERE répond que l'on va donc vers la fusion, une maternelle à deux classes n'étant pas viable, et précise qu'il n'y a pas de décharge pour 3 classes.

Monsieur FAIVRE ajoute que cela dépend de la politique, les orientations ministérielles sont le regroupement dans un esprit de création des EPEP de 15 classes. Dans ce cas, les communes voisines sont sollicitées pour créer des groupes scolaires.

Madame ROUZIERE affirme que pour l'instant cela est abandonné.

Monsieur FAIVRE souhaite donner lecture d'une intervention au nom des élus de gauche (jointe en annexe)

Monsieur le Maire interroge Monsieur FAIVRE et lui demande s'il connaît la règle ou l'équation qui permet de faire un lien entre le logement social et les naissances ?

Monsieur FAIVRE indique qu'il n'a pas de réponse sur ce point, et pense qu'il faut une volonté de le faire.

Monsieur le Maire répond qu'il préfère parler d'accueil de jeunes ménages. Il remercie Madame LE PROVOST (précédemment adjointe), Madame ROUZIERE et Madame LE HENAFF car beaucoup de structures existent (halte garderie, centre de loisirs...) ce qui représente 4,8 emplois sur la commune. Le problème c'est l'emploi sur le territoire communautaire et il y a beaucoup de départs.

Monsieur CHARTIE ajoute qu'à la lecture des bilans de fermeture, c'est une généralité sur le secteur.

Monsieur FAIVRE note une baisse des naissances de 50% depuis 2000.

Monsieur CHARTIE répond que les années 2000 correspondent au « boum » de l'emploi (avec par exemple l'entreprise Highwave)

Madame ROUZIERE remarque qu'il y a aussi des élèves en classe bilingue.

Monsieur le Maire souligne que les modes de comptabilisation ont changé.

Monsieur DUGLUE pense que le social est tout de même important, et cite à titre d'exemple les communes de Ploubèze et de Louannec.

Madame ROUZIERE ajoute qu'il faut penser aux enfants.

Monsieur NEDELLEC pense qu'à un moment il faut arrêter de soutenir des mesures qui cassent le service public.

Monsieur FAIVRE précise que les CP seront en maternelle.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, par quinze voix pour, cinq abstentions et sept contre,

- APPROUVE la fusion des écoles publiques maternelle et élémentaire à compter de la rentrée 2009-2010.

IV - DIGUE DE TRESMEUR

Monsieur le Maire indique que des contacts ont été pris avec la Direction Départementale de l'Équipement et de l'Agriculture (DDEA). Des subventions peuvent être obtenues pour la défense contre la mer des lieux habités. Le travail va s'avérer plus conséquent que prévu.

Madame GUERIN explique que 6 sondages ont été réalisés (devant le Celtic et les Chandelles) à une profondeur de 3 mètres. Sur 50% du tracé, il y a 2 niveaux de tourbe avec sable et sources, soit une absence de « dur », qui doit se situer à 5 ou 6 mètres et on ne pourra pas aller le chercher. Il va falloir faire masse, l'étude géologique sera achevée dans 15 jours.

Madame BOIRON LAYUS ajoute que la plage a une forme arrondie et que dans cette partie il faudra certainement la reprofiler.

Madame GUERIN pense qu'un recul de 1,50 m à 2 m face à l'école de voile sera peut être nécessaire.

Madame BOIRON LAYUS envisage une fermeture de l'entrée principale et un décalage de l'accès.

Monsieur NEDELLEC trouve ces éclairages très intéressants, mais pense que le budget risque d'être lourd. Il se pose la question de l'aménagement car pour les commerçants cela ne va pas être viable ?

Monsieur FAIVRE demande si l'enrochement actuel a été réalisé par une entreprise extérieure et indique que la population trouve cela laid.

Monsieur le Maire a les mêmes remarques. Un déplacement a eu lieu sur site et une réflexion est en cours. Cependant, heureusement que les travaux ont été faits.

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée la délibération du 05 décembre 2008 approuvant la programmation des travaux de rénovation de la digue Tresmeur et indique qu'après consultation du service « mission mer et littoral » de la Direction Départementale de l'équipement et de l'Agriculture, la sélection d'un bureau d'étude est nécessaire compte tenu de la particularité des travaux à entreprendre.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DIT que les travaux seront réalisés en plusieurs phases,

- AUTORISE Monsieur le Maire à lancer une consultation pour la sélection d'un bureau d'étude dans le cadre du projet d'aménagement de la digue de Tresmeur.

Les travaux envisagés sont des travaux de défense contre la mer des lieux habités.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter une subvention de l'Etat concernant :
d'une part la réalisation des études par un maître d'œuvre spécialisé (bureau d'études ayant des références et des compétences dans le domaine des travaux maritimes)
d'autre part pour les travaux.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Général et de la Région pour les travaux

V - AUTORISATION D'ESTER EN JUSTICE

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la requête déposée devant le Tribunal Administratif de RENNES par l'association « Avenir du Littoral », relative à la demande d'abrogation du Plan Local d'Urbanisme approuvé le 13 janvier 2006 et complété le 26 mai 2006, par voie d'exception d'illégalité.

Monsieur le Maire ajoute que l'avis de Maître LAHALLE a été transmis à tous les conseillers et que la requête était dans le dossier du conseil.

Il précise que le schéma de mise ne valeur de la mer n'existe pas.

Monsieur FAIVRE indique qu'il est prévu de l'intégrer dans le SCOT.

Monsieur le Maire ajoute qu'il n'y a que des comptes rendus, pas de décisions.

Il précise ensuite que désormais les requêtes figureront dans le dossier du Conseil.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à ester en justice devant le Tribunal Administratif de RENNES dans le cadre l'instance n°08 04757-1,
- **DECIDE** de solliciter GROUPAMA, assureur communal et de confier la défense des intérêts de la Commune à Maître LAHALLE, avocat, dont le cabinet est situé 14 C, rue du Pâtis à RENNES.
- **DECIDE** de solliciter, si nécessaire, le service du contentieux de la Direction Départementale de l'Équipement pour la défense des intérêts de la Commune.

VI - AFFAIRE DIVERSE

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée la proposition de rédaction d'une motion évoquée au cours de la précédente séance lors des échanges relatifs au devenir du bâtiment de « la Potinière » à Trozoul et propose un texte de motion, dont Monsieur COJAN donne lecture.

« Depuis Novembre 2000 le bâtiment de la Potinière ne cesse de se dégrader et le permis de construire est désormais caduc.

L'état des lieux fait penser à une vue de Brest à la fin de la dernière guerre. La photo de la Potinière actuelle a d'ailleurs récemment illustré un article de presse sur la libération de Trébeurden.

Les Trébeurdinains s'interrogent légitimement sur le devenir de ce bâtiment, de ce chantier et du site.

Ce chantier dénature totalement le site classé des Roches Blanches ; les nuisances occasionnées au voisinage immédiat (restaurants et commerces) sont réelles. D'une manière plus générale le site de Trozoul et celui de la plage de Tresmeur que la commune s'emploie à mettre en valeur s'en trouvent en partie défigurés. L'image de notre station touristique est pénalisée par ce chantier qui n'évolue pas.

Les élus de Trébeurden regrettent cette situation qui n'a que trop duré. Ils demeurent extrêmement vigilants quant au maintien en sécurité de la propriété privée de la Potinière et demandent au propriétaire de prendre, dans les meilleurs délais, des dispositions pour faire évoluer ce « chantier » mitoyen du site classé des Roches Blanches. »

Monsieur FAIVRE se déclare choqué d'en être là aujourd'hui, et rappelle qu'en 2007 un arrêté de péril était envisagé. Il n'a pas été pris pour 2 raisons : les services de l'Etat estimaient qu'il n'y avait pas péril et le juge des référés avait un doute sur la validité du transfert.

Monsieur le Maire s'interroge sur la notion de péril ? s'agit-il d'ardoises ou de poutres ? Les travaux seraient alors à réaliser par la collectivité. Une réunion a eu lieu en Sous-Préfecture (en présence de la DIREN, de la DDEA, du contrôle de légalité) dont les conclusions ne seront pas évoquées par le Maire qui n'est pas l'initiateur de cette rencontre. Cependant, il a été redit que c'est une propriété privée et qu'il n'y a donc pas d'intervention. Un courrier par voie recommandée a été adressé au propriétaire pour lui demander de solliciter une nouvelle autorisation.

Une motion a été préparée à la demande du groupe lors de la précédente réunion du conseil.

Monsieur FAIVRE se demande ce que va faire la motion ?

Monsieur le Maire indique qu'elle va permettre de renforcer l'action contre le propriétaire.

Monsieur NEDELLEC pense qu'il faut un « si ». Si on ne fait pas, que se passe t'il ?

Monsieur le Maire répète que c'est privé et qu'on ne peut rien faire. Si les services techniques intervenaient pour boucher le trou, on se retrouverait au tribunal. Des actions sont en cours par l'Etat.

Madame LE BRETON fait remarquer que le bâtiment résiste aux tempêtes.

Monsieur FAIVRE évoque un achat par la Commune ?

Monsieur NEDELLEC indique avoir déjà vu des bâtiments délabrés avec des techniques permettant de les conserver hors de vue. Il faut une autre position que d'attendre.

Monsieur CHARTIE souligne le problème de la prise au vent.

Monsieur le Maire ajoute qu'une palissade de 3m a déjà été envisagée, mais il faut une autorisation près du site classé et cela risque de poser problème.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, par vingt et une voix pour et six abstentions,

- APPROUVE la motion précitée.

La séance est levée à 21 h 40.

Le Président de séance,
Michel LISSILLOUR,

La secrétaire de séance,
Géraldine LE MASSON,

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL,

BESCOND Françoise		PICARD Armelle	
BOIRON-LAYUS Bénédicte		RIOU Lucien	
BOYER Laurent		ROUZIÈRE Yanne	
CHARTIE Gérard		TOUZE Christine	
COJAN Bernard		VELLA Pascal	
GAUTIER Pierre Louis (P)		FAIVRE Alain	
GUERIN Odile		HOUSTLER Colette	
JOUANNY Jean-François		JEZEQUEL Patrick (P)	
LEBRETON Solange		NEDELLEC Yves	
LEFEBVRE Estelle		PRAT-LE MOAL Michelle	
LE GUEN Yvon		TAILLANDIER Vandine	
LE HENAFF Michelle		DUGLUE Jacques	
MAINAGE Jacques			

Annexes : 1) Déclaration de Mme ROUZIÈRE ; 2) Déclaration de M. FAIVRE (Groupe Cap A Gauche)

Projet de fusion des écoles publiques : Conseil municipal du Vendredi 6 Mars 2009

- C'est le 17 Décembre 2008 que Mr Descamp (inspecteur de circonscription) nous a informé de la fermeture d'une classe en élémentaire mais aussi d'une classe en maternelle.
- Courant Janvier plusieurs contacts ont été pris avec Mr Descamp, d'une part par le maire et des élus ainsi que par les directeurs des écoles. Et c'est lors d'une de ces rencontres qu'a été évoqué la possibilité de fusion permettant ainsi de ne fermer qu'une classe au lieu de deux.
- Le Samedi 24 Janvier lors de la réunion sur le schéma territorial de l'éducation avec Mr Tenne (l'inspecteur d'académie de Saint Briec) la fusion a de nouveau été évoquée et nous avons demandé à ce que Mr Descamp vienne présenter à tous les élus de la commune , les avantages et les inconvénients d'une fusion : ce qu'il a fait le Jeudi 26 Février en mairie. Il nous a bien été précisé aussi que les deux Conseils d'écoles maternelle et élémentaire devaient s'exprimer par un vote en conseil extraordinaire et qu'il s'agissait d'un vote consultatif, la décision finale étant prise par le Conseil Municipal.
- A la demande des parents délégués des deux écoles, une présentation du projet de fusion a été faite d'une part par moi-même (compte rendu de la réunion avec Mr Descamp) et par un représentant des instituteurs des deux écoles. Ensuite, il avait été convenu que nous laissions les parents discuter et voter entre eux. (26 parents en maternelle, 16 contre, 8 pour et 2 abstentions ; 25 parents en élémentaire, 13 contre, 11 pour et 1 abstention soit un total de 51 parents : 29 contre, 19 pour et 3 abstentions).
- En début de semaine les deux conseils d'écoles ont donc été amenés à s'exprimer sur ce projet de fusion : il en sort qu'à l'école maternelle c'est le non qui l'emporte et le oui pour l'élémentaire
- Ce soir c'est aux élus de prendre une décision qui n'est pas simple sachant que nous avons très peu d'éléments sur l'avenir des effectifs et lors de la réunion du 24 janvier avec l'inspecteur d'académie où l'on nous vantait la qualité de l'enseignement , j'ai tenu à rappeler que malheureusement pour les ouvertures et les fermetures de classes, on se basait uniquement sur du quantitatif ??? Aujourd'hui on ne peut que constater un désengagement de l'Etat dans certains domaines et de plus en plus, on se décharge sur les collectivités locales. Même si je ne suis pas d'accord avec cette politique je pense qu'il faut avant tout penser et prendre une décision dans l'intérêt des enfants. Depuis quelques semaines je travaille sur ce projet de fusion, j'ai eu l'occasion d'en discuter avec des instituteurs, des parents, des élus de la commune mais aussi des élus d'autres communes (Perros Guirec ; Lamballe)

- Je crois qu'on peut difficilement accepter la fermeture de deux classes la même année, hors fusion, une répartition par classes à l'élémentaire très complexe (avec des doubles niveaux sur plusieurs classes) je pense que l'on peut faire confiance aux instituteurs de Trébeurden (qui eux aussi sont partagés par ce projet) pour prendre en considération les interrogations et les inquiétudes des parents.

Rappel des avantages et inconvénients cités par Mr Descamp lors de la réunion du 26 01 09 avec les élus :

Avantages :

- une meilleure liaison pédagogique (continuité grande section/CP)
- une cohérence de cycles
- une souplesse dans les découloissements (notamment lorsque les enfants de petite section se reposent , possibilité d'intervention des enseignantes sur les autres niveaux
- un seul interlocuteur pour les parents et élus, disponible complètement à l'école 2 jours par semaine
- un seul conseil d'école
- seuil de fermeture plus favorable (28) avec une prise en compte de tout l'effectif (maternelle et élémentaire)

Inconvénients :

- pas d'interlocuteur direct en maternelle (si c'est le directeur de l'élémentaire qui prend la direction)
- éloignement physique des deux écoles ?
- si fusion, pas de retour possible

En tant qu'élus de Gauche, il nous semble aujourd'hui dangereux de s'orienter vers le projet de fusion de l'école maternelle et élémentaire de Trébeurden.

Il s'agit d'un processus irréversible qui a pour conséquence première de supprimer la décharge actuelle de la directrice et donc interroge sur le maintien des conditions d'accueil des enfants en maternelle.

Les parents d'élèves ont rejeté en majorité cette proposition car ils « craignent pour la qualité et les conditions d'accueil de leurs enfants » et il estime que cela « ferait perdre le caractère propre aux deux écoles ». Ils dénoncent également « le caractère arbitraire du calcul pour les effectifs de classe » (article du Télégramme du 2/03)

En effet, nous ne pouvons plus ignorer aujourd'hui, les tentatives multiples des projets gouvernementaux actuels qui contribuent au démantèlement des écoles maternelles et plus précisément concernant l'accueil des enfants dès 2 ans.

Ces projets appellent à la mise en place de nouvelles structures (ou encourage les anciennes) et s'acheminent de plus en plus vers l'idée d'une école élémentaire dès 5 ans et d'une garderie pour les plus jeunes. En témoigne les décisions récentes : le subventionnement désormais obligatoires depuis 2004 des municipalités pour les écoles privées ; le développement des métiers d'aide à domicile (forte défiscalisation pour les parents) ; les projets « passerelle » : en effet, depuis 2000, les haltes garderies, crèches et jardins d'enfants ont la possibilité de s'occuper des enfants jusqu'à 6 ans ; le projet des EPEP (Etablissements Publics d'Enseignement Primaire) dans lesquels seraient regroupées les écoles de l'intercommunalité.

Dans ces conditions, quel avenir pour l'Ecole maternelle publique ? On sait que la dégradation des conditions d'accueil et d'encadrement en maternelle est un élément fondamental de l'échec scolaire car elle est bien une école à part entière, le socle éducatif sur lequel s'appuient le développement des apprentissages.

C'est pourquoi nous nous opposons à ce projet de fusion. Nous souhaitons que persiste un véritable service public d'éducation maternelle et élémentaire et réclamons des moyens financiers et humains pour y parvenir.

Le groupe municipal Cap à Gauche est bien entendu en soutien auprès des parents de l'école publique qui se mobilisent pour le maintien des classes et des postes des 2 établissements.

Enfin, nous tenons quand même à dénoncer les orientations politiques de la commune, concernant le logement social. Aucun projet n'a été porté depuis de nombreuses années pour permettre l'installation de foyers et familles modestes à Trébeurden.

Les perspectives d'avenir pour nos 2 écoles semblent, aujourd'hui, extrêmement réduites.

Le Groupe Municipal « CAP A GAUCHE »